



- Limite communale
 - Limite des zones du règlement
 - Espace Boisé Classé
 - Emplacement réservé
 - Secteur de mixité sociale de l'habitat
 - Linéaire commercial protégé
 - Bâtiments pouvant faire l'objet d'un changement de destination en zone A ou N
- Reculs minimaux des constructions aux abords des routes classées à grande circulation dans les espaces non urbanisés
- Reculs minimaux au titre de l'article L111-6 du CU
 - Marges de recul adaptées au titre de l'article L111-8 du CU
- Éléments de patrimoine bâti et paysager identifiés et protégés.
- ◆ Patrimoines bâtis ou paysagers
 - Parcs et jardins à préserver
 - Hameaux remarquables

Liste des emplacements réservés pour équipements et installations d'intérêt général
Commune de Dolmayrac

N°	Destination	Superficie	Bénéficiaire
			Néant

DDP - Cadastre / mise à jour 2017

Grand Villeneuvs

Espace de vie ensemble

LE GRAND Villeneuvs
le territoire

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

DOSSIER DE PROJET ARRÊTÉ

PIÈCE N°4.1 : DOCUMENTS GRAPHIQUES DU REGLEMENT

Commune de DOLMAYRAC
Echelle : 1/7.000ème

Procédure	Prescription	Arrêt	Approbation	Contrôle de légalité
Elaboration du PLU				
Le Président de l'Agglomération du Grand Villeneuvs				